

DATE DE PUBLICATION : 2 novembre 2015

Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur,

Vu l'article R142-20 du *Code monétaire et financier*,

Vu la délégation de signature donnée par M. François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur, à M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, le 1^{er} novembre 2015,

DÉCIDE :

Délégation permanente est donnée à M. Didier ELBAUM, contrôleur général, à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de l'Inspection générale et des autres services placés sous son autorité, à l'exception des nominations aux emplois d'adjoint au contrôleur général et de directeur de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier ELBAUM, M. Christian DURAND, adjoint au contrôleur général, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de l'Inspection générale et des autres services placés sous l'autorité du contrôleur général, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et de chef de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Didier ELBAUM et M. Christian DURAND peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de l'Inspection générale et des autres services placés sous l'autorité du contrôleur général.

Fait à Paris, le 1^{er} novembre 2015

Robert OPHÈLE